Publié le 6 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20231205-ARR2023_291-AR

ARRÊTÉ n°2023-291

Portant 1ère réinscription sur la liste d'aptitude du concours d'Animateur territorial, session 2021

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Vu le Code Général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-17 à L325-20,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2021-24 du 19 janvier 2021 portant ouverture du concours d'animateur territorial, session 2021,

Vu l'arrêté n°2021-269 du 9 septembre 2021 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne, interne spécial et 3ème concours d'animateur territorial, session 2021,

Vu l'arrêté n°2021-362 du 14 décembre 2021 fixant la liste d'aptitude du concours d'animateur territorial, session 2021,

Vu les demandes des candidats sollicitant leur réinscription pour une 3ème année sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial,

ARRETE

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial est établie par ordre alphabétique du nom des lauréats et figure dans l'annexe ci-jointe.

Article 2 :

La validité de la liste d'aptitude est de **1 an** à compter du **14 décembre 2023 au 14 décembre 2024.**

Le lauréat qui ne serait pas nommé peut se réinscrire pour une **4ème année**. Pour se réinscrire, le lauréat en formule la demande auprès du centre de gestion par mail en envoyant sa demande par courriel à **concours@cdg45.fr** ou par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette réinscription doit se faire **un mois avant** le terme de la troisième année.

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20231205-ARR2023_291-AR

Article 3 :

Madame la Directrice du centre de gestion du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame le Préfet du Loiret, et sera affiché dans les locaux du centre de gestion.

Fait à ORLÉANS, le 5 décembre 2023

La Présidente
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr

Pour la Présidente et par délégation,
Le 1er Vice-Président,

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE LOIRET

Jean-Michel PELLÉ

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20231205-ARR2023_291-AR

LISTE D'APTITUDE
Annexe à l'arrêté n°2023-291

Concours d'Animateur territorial

SESSION 2021

Candidats	N° de dossier
BENGHOURIEB Youcef	11061
BORIE Mélissa	10976
COURTIN Caroline	10907
JACQUET Sandrine	10967
LEDOUX Sébastien	11080
LHOSPITALIER Dimitri	11022
NAURAIS Charlotte	11050
NOUHANT Noémie	11045
ROULEAU Noelie	10939
THIERRY Nicolas	10869